

GROUP 20D ACARICIDE

GROUPE 20D ACARICIDE

ACRAMITE[®]/MD 50WS

MITICIDE/ACARICIDE

MITICIDE IN WATER SOLUBLE BAGS / ACARICIDE EN SACS HYDROSOLUBLES

Selective miticide for the control of a variety of mite pests on apples; grapes; fruiting vegetable Crop Group 8-09, cucurbits Crop Group 9; hops; stone fruit Crop Group 12; Crop Subgroup 13-07A: blackberry, loganberry, raspberry, wild raspberry; tree nuts Crop Group 14, including almonds, beechnuts, butternuts, chestnuts, chinquapins, filberts (hazelnuts), hickory nuts, pecans and walnuts; for seed production only on grass Crop Group 17 and non-grass Crop Group 18; mint; and herbs Crop Subgroup 19A. / Acaricide sélectif pour la suppression de divers acariens sur les pommes, raisins, légumes-fruits du groupe de cultures 8-09, cucurbitacées du groupe de cultures 9, le houblon, les fruits à noyau du groupe de cultures 12, le sous-groupe de cultures 13-07A (mûres de ronce, mûres de Logan, framboises, framboises sauvages), les noix du groupe de cultures 14 (y compris les amandes, les faînes, les noix de noyer cendré, les châtaignes, les châtaignes de chinquapin, les avelines (noisettes), les noix de caryer, les pacanes et les noix communes); le groupe de cultures 17 (graminées) et 18 (autres que graminées) (pour la production de semences seulement), la menthe, et les fines herbes du sous-groupe de cultures 19A.

COMMERCIAL / COMMERCIAL

WETTABLE POWDER / POUDRE MOUILLABLE

ACTIVE INGREDIENT: / PRINCIPE ACTIF :

bifenazate / bifénazate 50% / 50 %

Warning, contains the allergen Sulfites / Avertissement, contient l'allergène Sulfites

REGISTRATION NO: 27925 / N° D'HOMOLOGATION 27925

PEST CONTROL PRODUCTS ACT / LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

READ THE LABEL BEFORE USING / LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN / GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CAUTION – EYE IRRITANT / ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

DO NOT SELL WATER SOLUBLE BAGS SEPARATELY / NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

For Product Use Information Call 1-800-438-6071 / Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

FOR CHEMICAL EMERGENCY: spill, leak, fire, exposure, or accident call CHEMTREC 1-800-424-9300.

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300.

Net Contents: 454 Grams (2 x 227 g pouches)

Contenu Net : 454 Grams (2 petits sacs de 227 g)

GENERAL INFORMATION:

Selective miticide for the control of a variety of mite pests on apples; grapes; fruiting vegetable Crop Group 8-09, cucurbits Crop Group 9; hops; stone fruit Crop Group 12; Crop Subgroup 13-07A: blackberry, loganberry, raspberry, wild raspberry; and tree nuts Crop Group 14, including almonds, beechnuts, butternuts, chestnuts, chinquapins, filberts (hazelnuts), hickory nuts, pecans and walnuts, for seed production only on grass Crop Group 17 and non-grass Crop Group 18, mint and herbs Crop Subgroup 19A. When used as directed and applied to the foliage, ACRAMITE® 50WS Miticide provides quick knockdown through contact activity. ACRAMITE 50WS Miticide is not systemic in action; therefore, complete coverage of both upper and lower leaf surfaces and of fruit is necessary for effective control.

DIRECTIONS FOR USE:

Field Sprayer Application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) fine classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

Airblast Application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** direct spray above plants to be treated. Turn off outward pointing nozzles at row ends and outer rows. **DO NOT** apply when wind speed is greater than 16 km/h at the application site as measured outside of the treatment area on the upwind side.

DO NOT apply by air.

Buffer Zones:

Use of the following spray methods or equipment **DO NOT** require a buffer zone: hand-held or backpack sprayer and spot treatment.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs, and wetlands), and estuarine/marine habitats.

Method of Application	Crop	Buffer Zones (meters) Required for the Protection of:	
		Freshwater Habitat:	Estuarine/Marine Habitat:
Field Sprayer	Blackberry, Loganberry, Raspberry, Cucurbits, Wild raspberry, Fruiting vegetables, Mint, Herbs, Grass crop and non-grass crop (animal feed) for seed production only	1	1
Airblast Sprayer	Hops, Apples, Grapes, Tree nuts, Stone fruit	Early growth stage	3
		Late growth stage	2

For tank-mixes, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) buffer zone of the products involved in the tank-mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank-mix partners.

Mixing Instructions:

Always reseal the outer bag in a manner that protects the remaining packets from moisture. Fill the spray-tank with 1/2 the desired amount of water. Then add the required number of water soluble bags of ACRAMITE 50WS Miticide with agitation running to disperse the product. Then fill the tank with the remaining amount of required water.

Restrictions:

1. ACRAMITE 50WS Miticide is a dry powder sealed within individual water-soluble pouches (WSP). Drop intact WSP directly into spray-tank. The pouches and pesticide will dissolve readily in water.
2. Do not allow the WSP to become wet prior to use. Do not handle individual WSP with bare hands or wet gloves as this may cause breakage.
3. If broken WSP are found within the overwrap bag, wear chemical-resistant gloves, goggles and a dust mask and dispose of broken WSP according to the **DISPOSAL** section.
4. Always reseal the overwrap bag to protect the remaining unused WSP.

APPLICATION USE RATES AND RECOMMENDATIONS:

To provide maximum control application should be made as soon as mites appear. When used as directed, ACRAMITE 50WS Miticide is effective for the control of a variety of mite species, especially two spotted spider mites, European red mites, Pacific spider mites, and McDaniel spider mites. Note: It is not effective against rust mites. ACRAMITE 50WS Miticide is primarily active on the motile stage of mites.

Crop	Mites Controlled	Number of Pouches per Hectare	Recommended Water Volume (L/ha)	Total Number of Sprays per Year	Earliest Harvest Days after Application (PHI Days)	Restricted-Entry Interval (REI)
Apples	Two Spotted Spider Mite, McDaniel Spider Mite	568 g product/ha (284 g ai/ha). This rate is equivalent to 10 pouches/4 ha.	1000	1	7	12 hours
	European Red Mite	851 g product/ha (426 g ai/ha). This rate is equivalent to 15 pouches/4 ha.				
Grapes	Two Spotted Spider Mite	568 g product/ha (284 g ai/ha). This rate is equivalent to 10 pouches/4 ha.	1000	1	14	12 hours except 1 day for grapes when hand harvesting, tying, pruning, training, leaf pulling, thinning, and 5 days for grapes when cane turning, tying, girdling.
	European Red Mite	851 g product/ha (426 g ai/ha). This rate is equivalent to 15 pouches/4 ha.				
Stone fruit Crop Group 12; apricot, sweet cherry, tart cherry, nectarine, peach, plum, Chickasaw plum, damson plum, Japanese plum, plumcot prune	Two Spotted Spider Mite, European Red Mite, Pacific Spider Mite	851 g product/ha (426 g ai/ha). This rate is equivalent to 15 pouches/4 ha.	Minimum of 1000 L/ha. Ensure thorough coverage of all leaf surfaces.	1	7	12 hours

NOTE TO USER: READ THE FOLLOWING BEFORE USING THIS PRODUCT FOR THE INDICATED SPECIAL USE APPLICATIONS:

The **DIRECTIONS FOR USE** for the uses described in this section of the label were developed by persons other than UPL AgroSolutions Canada Inc. under the User Requested Minor Use Label Expansion program. For these uses, UPL AgroSolutions Canada Inc. has not fully assessed performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) under all environmental conditions or for all crop varieties when used in accordance with the label. The user should test the product on a small area first, under local conditions and using standard practices, to confirm the product is suitable for widespread application.

Accordingly, the Buyer and User assume all risks related to performance and crop tolerance arising, and agree to hold UPL AgroSolutions Canada Inc. harmless from any claims based on efficacy or phytotoxicity in connection with the uses described below.

Crop	Mites Controlled	Number of Pouches per Hectare	Recommended Water Volume (L/ha)	Total Number of Sprays per Year	Earliest Harvest Days after Application (PHI Days)	Restricted-Entry Interval (REI)
Hops	Two Spotted Spider Mite	851 g product/ha (426 g ai/ha). This rate is equivalent to 15 pouches/4 ha.	Minimum of 1000 L/ha. Ensure thorough coverage of all leaf surfaces.	1	14	12 hours, except 5 days for hops when stripping and/or training.
Fruiting vegetable Crop Group 8-09: African eggplant, currant tomato, eggplant, garden huckleberry, goji berry, groundcherry, okra, pea eggplant, bell pepper, nonbell pepper, scarlet eggplant, sunberry, tomatillo, tomato, cultivars, varieties and hybrids of these commodities	Two Spotted Spider Mite	851 g product/ha (426 g ai/ha). This rate is equivalent to 15 pouches/4 ha.	Minimum of 500 L/ha. Ensure thorough coverage of all leaf surfaces.	1	3	12 hours
Cucurbits, Crop Group 9; Chinese waxgourd, citron melon, cucumber, gherkin, edible gourd, Momordica ssp., muskmelon, pumpkin, summer squash, winter squash, and watermelon	Two Spotted Spider Mite	851 g product/ha (426 g ai/ha). This rate is equivalent to 15 pouches/4 ha.	Minimum of 500 L/ha. Ensure thorough coverage of all leaf surfaces.	1	3	12 hours
Crop Subgroup 13-07A: blackberry, loganberry, raspberry, wild raspberry	Two Spotted Spider Mite, McDaniel Spider Mite	851 g product/ha (426 g ai/ha). This rate is equivalent to 15 pouches/4 ha.	Minimum of 500 L/ha. Ensure thorough coverage of all leaf surfaces.	1	1	12 hours
*For Seed Production Only: Grass Crop Group 17 (including bluegrass, bromegrass and fescue)	Two Spotted Spider Mite	851 g product/ha (426 g ai/ha). This rate is equivalent to 15 pouches/4 ha.	<u>Minimum</u> of 250 L/ha. Ensure thorough coverage of all leaf surfaces. Include a registered nonionic surfactant at 0.25% v/v.	1	NA	12 hours
*For Seed Production Only: Non-grass Crop Group 18 (including alfalfa; clover; kudzu; lespedeza; lupin; sainfoin; trefoil; vetch; vetch, crown; vetch, milk)	Two Spotted Spider Mite	851 g product/ha (426 g ai/ha). This rate is equivalent to 15 pouches/4 ha.	<u>Minimum</u> of 250 L/ha. Ensure thorough coverage of all leaf surfaces. Include a registered nonionic surfactant at 0.25% v/v.	1	NA	12 hours

(continued)

Crop	Mites Controlled	Number of Pouches per Hectare	Recommended Water Volume (L/ha)	Total Number of Sprays per Year	Earliest Harvest Days after Application (PHI Days)	Restricted-Entry Interval (REI)
Tree Nuts, Crop Group 14: (including almonds, beechnuts, butternuts, chestnuts, chinquapins, filberts (hazelnuts), hickory nuts, pecans and walnuts)	Two Spotted Spider Mite	568 g product/ha (284 g ai/ha). This rate is equivalent to 10 pouches/4 ha.	1000	1	14	12 hours
	European Red Mite	851 g product/ha (426 g ai/ha). This rate is equivalent to 15 pouches/4 ha.				
Mint	Two Spotted Spider Mite	851 g product/ha (426 g ai/ha). This rate is equivalent to 15 pouches/4 ha.	Ensure thorough coverage of all leaf surfaces.	1	Mint = 7 Basil = 3 subgroup 19A (except basil) = 7	12 hours
Crop Subgroup 19A (herbs)*						

* *Angelica (Angelica archangelica)*, Balm (lemon balm) (*Melissa officinalis*), Basil (*Ocimum basilicum*), Borage (*Borago officinalis*), Burnet (*Sanguisorba minor*), Camomile (*Anthemis nobilis*), Catnip (*Nepeta cataria*), Chervil (dried) (*Anthriscus cerefolium*), Chive (*Allium schoenoprasum*), Chive, Chinese (*Allium tuberosum*), Clary (*Salvia sclarea*), Cilantro (leaf) (*Coriandrum sativum*), Costmary (*Chrysanthemum balsamita*), Culantro (leaf) (*Eryngium foetidum*), Curry (leaf) (*Murraya koenigii*), Dill (dillweed) (*Anethum graveolens*), Horehound (*Marrubium vulgare*), Hyssop (*Hyssopus officinalis*), Lavender (*Lavandula officinalis*), Lemongrass (*Cymbopogon citratus*), Lovage (leaf) (*Levisticum officinale*), Marigold (*Calendula officinalis*), Marjoram (*Origanum* spp.) (includes sweet or annual marjoram, wild marjoram or oregano and pot marjoram), Nasturtium (*Tropaeolum majus*), Parsley (dried) (*Petroselinum crispum*), Pennyroyal (*Mentha pulegium*), Rosemary (*Rosmarinus officinalis*), Rue (*Ruta graveolens*), Sage (*Salvia officinalis*), Savory, summer and winter (*Satureja* spp.), Sweet bay (bay leaf) (*Laurus nobilis*), Tansy (*Tanacetum vulgare*), Tarragon (*Artemisia dracuncululus*), Thyme (*Thymus* spp.), Wintergreen (*Gaultheria procumbens*), Woodruff (*Galium odorata*), Wormwood (*Artemisia absinthium*).

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:

For resistance management, please note that ACRAMITE 50WS Miticide contains a Group 20D acaricide. Any mite population may contain individuals naturally resistant to ACRAMITE 50WS Miticide and other Group 20D acaricides. The resistant individuals may dominate the mite population if this group of acaricides is used repeatedly in the same fields. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but are specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay insecticide resistance:

- Ensure thorough spray coverage to all foliage and fruit.
- Where possible, rotate the use of ACRAMITE 50WS Miticide or other Group 20D acaricides with different groups that control the same pests in a field.
- Acaricide use should be based on an IPM program that includes scouting, record keeping, and considers cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated pest populations for resistance development.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or IPM recommendations for the specific site and pest problems in your area.

PRECAUTIONS:

1. KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
2. Do NOT contaminate food or feed products.
3. May cause moderate eye irritation. Avoid contact with eyes or clothing.
4. Applicators and Other Handlers MUST WEAR: chemical-resistant gloves, long-sleeved shirt and long pants, shoes plus socks.
5. If pesticide is spilled on work clothing, remove immediately. Wash thoroughly and put on clean clothing.
6. Work clothing should be washed with detergent and hot water. Wash work clothing separately from other laundry.
7. Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

ENVIRONMENTAL HAZARDS:

1. This product may be harmful to beneficial predatory or parasitic arthropods. The best available application technique, which minimizes off-target drift, should be used to reduce effects on beneficial arthropods in the adjacent field.
2. This product is toxic to fish and other aquatic organisms.
3. Do not over spray aquatic systems including sloughs, ponds, prairie potholes, lakes, rivers, streams, and wetlands.
4. Do not contaminate these habitats when cleaning and rinsing spray equipment or containers.
5. Observe buffer zones specified under **DIRECTIONS FOR USE**.

FIRST AID:

IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15 - 20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15 - 20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically.

STORAGE AND DISPOSAL:

STORAGE:

Store product in original container only, away from other pesticides, fertilizer, food or feed. Store in a dry location and keep bag sealed.

DISPOSAL/DECONTAMINATION:

1. Make outer bag unsuitable for further use.
2. Do not reuse outer bag for any purpose.
3. Dispose of outer bag in accordance with provincial requirements.
4. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER:

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

UPL, the UPL logo and ACRAMITE are registered trademarks of UPL Corporation Limited Group Company.

©2022 UPL Corporation Limited Group Company

PMRA20211112-10612-121922

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Acaricide sélectif pour la suppression de divers acariens sur les pommes, raisins, légumes-fruits du groupe de cultures 8-09, cucurbitacées du groupe de cultures 9, le houblon, les fruits à noyau du groupe de cultures 12, le sous-groupe de cultures 13-07A (mûres de ronce, mûres de Logan, framboises, framboises sauvages), les noix du groupe de cultures 14 (y compris les amandes, les faïnes, les noix de noyer cendré, les châtaignes, les châtaignes de chinquapin, les avelines (noisettes), les noix de caryer, les pacanes et les noix communes); le groupe de cultures 17 (graminées) et 18 (autres que graminées) (pour la production de semences seulement), la menthe, et les fines herbes du sous-groupe de cultures 19A. Lorsqu'utilisé selon le mode d'emploi et lorsqu'il est pulvérisé sur le feuillage, l'Acaricide ACRAMITE^{MD} 50WS agit rapidement par contact. L'Acaricide ACRAMITE 50WS n'a pas d'action systémique. Il faut donc en couvrir complètement les faces supérieures et inférieures des feuilles et des fruits pour une suppression efficace.

MODE D'EMPLOI :

Application avec un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer en produisant des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la catégorie fine de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe ne doit pas dépasser 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Application avec pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** pulvériser au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté face au vent.

NE PAS traiter par avion.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes ou appareils de pulvérisation suivants n'exige **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons mentionnées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point de traitement direct et le bord sous le vent le plus proche des habitats dulcicoles vulnérables (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et marécages) et des habitats estuariens/marins.

Méthode de traitement	Culture	Zones tampons (mètres) nécessaires à la protection des :		
		habitats dulcicoles	habitats estuariens/marins	
Pulvérisateur de grandes cultures	Mûres, mûres de Logan, framboises, cucurbitacées, framboises sauvages, légumes-fruits, menthe, fines herbes, graminées et cultures autres que des graminées (nourriture pour animaux) destinées uniquement à la production de semences	1	1	
Pulvérisateur à jet porté	Houblon, pommes, raisins, noix, fruits à noyau	Début de croissance	2	3
		Fin de croissance	2	2

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés. Appliquer en utilisant la classe (ASAE) de gouttelettes la plus grosse indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Instructions de mélange :

Toujours refermer hermétiquement le sac extérieur de manière à protéger de l'humidité les sacs hydrosolubles qui restent. Remplir la cuve avec la moitié de la quantité d'eau désirée. Ajouter le nombre nécessaire de sacs hydrosolubles d'Acaricide ACRAMITE 50WS après avoir mis l'agitateur en marche pour que le produit se disperse bien. Remplir la cuve avec le reste de la quantité d'eau nécessaire.

Restrictions :

- L'Acaricide ACRAMITE 50WS est une poudre sèche qui est enfermée hermétiquement dans de petits sacs hydrosolubles (PSH) individuels. Laisser tomber les PSH directement dans la cuve de pulvérisation. Les PSH et le pesticide se dissoudront facilement dans l'eau.
- Ne pas laisser les PSH se mouiller avant l'emploi. Ne pas non plus les manipuler à mains nues ou avec des gants mouillés, sinon ils risquent de s'ouvrir.
- S'il y a des PSH ouverts dans le sac de suremballage, mettre des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et un masque anti-poussières et jeter les PSH ouverts conformément aux directives de la section **ÉLIMINATION**.
- Toujours refermer hermétiquement le sac de suremballage pour protéger les PSH qui n'ont pas encore servi.

DOSES D'EMPLOI ET RECOMMANDATIONS :

Pour maximiser la suppression, le traitement devrait être effectué dès l'apparition des acariens. Lorsqu'utilisé selon le mode d'emploi, l'Acaricide ACRAMITE 50WS est efficace contre diverses espèces d'acariens, en particulier les tétranyques à deux points, les tétranyques rouges du pommier, les tétranyques du Pacifique et les tétranyques de McDaniel. Remarque : L'Acaricide ACRAMITE 50WS n'est pas efficace contre les phytoptes. Il agit principalement sur les acariens au stade mobile.

Culture	Acariens supprimés	Nombre de petits sacs par hectare	Volume d'eau recommandé (L/ha)	Nombre total de pulvérisations par an	Délai avant la récolte (jours)	Délai de sécurité (DS)
Pommes	Tétranyque à deux points, Tétranyque de McDaniel	568 g de produit/ha (284 g m.a./ha) Cette dose équivaut à 10 sacs/4 ha.	1 000	1	7	12 heures
	Tétranyque rouge du pommier	851 g de produit/ha (426 g m.a./ha) Cette dose équivaut à 15 sacs/4 ha.				
Raisins	Tétranyque à deux points	568 g de produit/ha (284 g m.a./ha) Cette dose équivaut à 10 sacs/4 ha.	1 000	1	14	12 h, sauf en cas de récolte manuelle, de palissage, de taille, de tuteurage, d'effeuillage ou d'éclaircissage (1 jour) ou de retournement, de palissage ou de ceinturage (5 jours).
	Tétranyque rouge du pommier	851 g de produit/ha (426 g m.a./ha) Cette dose équivaut à 15 sacs/4 ha.				
Les fruits à noyau du groupe de cultures 12 (abricot, cerise douce, cerise acide, nectarine, pêche, prune, prune chickasaw, prune de Damas, prune japonaise, prunot, prune à pruneaux)	Tétranyque à deux points, Tétranyque rouge du pommier, Tétranyque du Pacifique	851 g de produit/ha (426 g m.a./ha) Cette dose équivaut à 15 sacs/4 ha.	Minimum de 1 000 L/ha. S'assurer de bien couvrir toutes les surfaces des feuilles.	1	7	12 heures

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que UPL AgroSolutions Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, UPL AgroSolutions Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager UPL AgroSolutions Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Culture	Acariens supprimés	Nombre de petits sacs par hectare	Volume d'eau recommandé (L/ha)	Nombre total de pulvérisations par an	Délai avant la récolte (jours)	Délai de sécurité (DS)
Houblon	Tétranyque à deux points	851 g de produit/ha (426 g m.a./ha). Cette dose équivaut à 15 sacs/4 ha.	Minimum de 1 000 L/ha. S'assurer de bien couvrir toutes les surfaces des feuilles.	1	14	12 heures, sauf en cas de tuteurage ou d'éclaircissage (5 jours)
Légumes-fruits du groupe de cultures 8-09 : aubergine d'Afrique, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, okra, fausse aubergine, poivron, piment autre que poivron, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomate, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	Tétranyque à deux points	851 g de produit/ha (426 g m.a./ha). Cette dose équivaut à 15 sacs/4 ha.	Minimum de 500 L/ha. S'assurer de bien couvrir toutes les surfaces des feuilles.	1	3	12 heures
Cucurbitacées du groupe de cultures 9 (courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible, momordique, melon véritable, citrouille, courge d'été, courge d'hiver, pastèque)	Tétranyque à deux points	851 g de produit/ha (426 g m.a./ha). Cette dose équivaut à 15 sacs/4 ha.	Minimum de 500 L/ha. S'assurer de bien couvrir toutes les surfaces des feuilles.	1	3	12 heures
Sous-groupe de cultures 13-07A (mûres, mûres de Logan, framboises, framboises sauvages)	Tétranyque à deux points, Tétranyque de McDaniel	851 g de produit/ha (426 g m.a./ha). Cette dose équivaut à 15 sacs/4 ha.	Minimum de 500 L/ha. S'assurer de bien couvrir toutes les surfaces des feuilles.	1	1	12 heures
*Pour la production de semences seulement : Groupe de cultures 17 : Fourrage et foin de graminées (y compris pâturin, brome et fétuque)	Tétranyque à deux points	851 g de produit/ha (426 g m.a./ha). Cette dose équivaut à 15 sacs/4 ha.	<u>Minimum</u> de 250 L/ha. S'assurer de bien couvrir toutes les surfaces des feuilles. Inclure un surfactant non ionique homologué à raison de 0,25 % v/v.	1	S. O.	12 heures
*Pour la production de semences seulement : Groupe de cultures 18 : Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées (y compris luzerne; trèfle et mélilot; kudzu; lespédèze; lupin; sainfoin; lotier; vesce; coronille bigarrée; astragale)	Tétranyque à deux points	851 g de produit/ha (426 g m.a./ha). Cette dose équivaut à 15 sacs/4 ha.	<u>Minimum</u> de 250 L/ha. S'assurer de bien couvrir toutes les surfaces des feuilles. Inclure un surfactant non ionique homologué à raison de 0,25 % v/v.	1	S. O.	12 heures

(continuer)

Culture	Acarie supprimés	Nombre de petits sacs par hectare	Volume d'eau recommandé (L/ha)	Nombre total de pulvérisations par an	Délai avant la récolte (jours)	Délai de sécurité (DS)
Les noix du groupe de cultures 14 (y compris les amandes, les faînes, les noix de noyer cendré, les châtaignes, les châtaignes de chinquapin, les avelines (noisettes), les noix de caryer, les pacanes et les noix communes)	Tétranyque à deux points	568 g de produit/ha (284 g m.a./ha). Cette dose équivaut à 10 sacs/4 ha.	1 000	1	14	12 heures
	Tétranyque rouge du pommier	851 g de produit/ha (426 g m.a./ha). Cette dose équivaut à 15 sacs/4 ha.				
Menthe	Tétranyque à deux points	851 g de produit/ha (426 g m.a./ha). Cette dose équivaut à 15 sacs/4 ha.	S'assurer de bien couvrir toutes les surfaces des feuilles.	1	Menthe = 7 Basilic = 3 Sous-groupe de cultures 19A (à l'exception du basilic) = 7	12 heures
Sous-groupe de cultures 19A (fines herbes)*						

* Angélique (*Angelica archangelica*), mélisse (*Melissa officinalis*), basilic (*Ocimum basilicum*), bourrache (*Borago officinalis*), pimprenelle (*Sanguisorba minor*), camomille (*Anthemis nobilis*), cataire (*Nepeta cataria*), cerfeuil (séché) (*Anthriscus cerefolium*), ciboulette (*Allium schoenoprasum*), ciboulette chinoise (*Allium tuberosum*), sauge sclérée (*Salvia sclarea*), coriandre (feuille) (*Coriandrum sativum*), balsamite (*Chrysanthemum balsamita*), coriandre (feuille) (*Eryngium foetidum*), kaloupilé (feuille) (*Murraya koenigii*), aneth (*Anethum graveolens*), marrube (*Marrubium vulgare*), hysopé (*Hyssopus officinalis*), lavande (*Lavandula officinalis*), citronnelle (*Cymbopogon citratus*), livèche (feuille) (*Levisticum officinale*), souci officinal (*Calendula officinalis*), origan (*Origanum spp.*) (y compris la marjolaine, l'origan et l'origan de Chypre), capucine (*Tropaeolum majus*), persil (séché) (*Petroselinum crispum*), menthe pouliot (*Mentha pulegium*), romarin (*Rosmarinus officinalis*), rue (*Ruta graveolens*), sauge (*Salvia officinalis*), sarriette des jardins et des montagnes (*Satureja spp.*), laurier (laurier-sauge) (*Laurus nobilis*), tanaisie (*Tanacetum vulgare*), estragon (*Artemisia dracuncululus*), thym (*Thymus spp.*), thé des bois (*Gaultheria procumbens*), aspérule odorante (*Galium odorata*), absinthe (*Artemisia absinthium*).

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Pour la gestion de la résistance, veuillez noter que l'Acaricide ACRAMITE 50WS contient un acaricide du groupe 20D. Toute population d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Acaricide ACRAMITE 50WS et à d'autres acaricides du groupe 20D. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces acaricides sont utilisés de façon répétée dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Bien couvrir toutes les feuilles et tous les fruits lors de la pulvérisation.
- Dans la mesure du possible, alterner l'Acaricide ACRAMITE 50WS ou les acaricides du même groupe (20D) avec des acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans les champs.
- Utiliser les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

PRÉCAUTIONS :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. NE PAS contaminer les produits alimentaires pour les humains ou les animaux.
3. Peut causer une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec les yeux et les vêtements.
4. Les opérateurs et les autres manipulateurs DOIVENT porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes.
5. En cas de déversement sur les vêtements de travail, enlever immédiatement ceux-ci, bien se laver et mettre des vêtements propres.
6. Laver les vêtements de travail au détergent et à l'eau chaude, séparément des autres vêtements.
7. Appliquer le produit uniquement lorsque le potentiel de dérive vers des secteurs d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des parcs, est au plus bas. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et du réglage du dispositif de pulvérisation.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

1. Ce produit peut être nocif pour les arthropodes prédateurs ou parasites utiles. Pour en diminuer les effets sur ceux-ci dans les champs avoisinants, utiliser la meilleure technique de traitement à disposition afin de réduire le plus possible la dérive hors cible.
2. Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques.
3. Ne pas pulvériser hors cible sur les systèmes aquatiques (y compris les bourbiers, étangs, fondrières des prairies, lacs, rivières, ruisseaux et marécages).
4. Ne pas contaminer ces habitats lors du nettoyage et du rinçage du pulvérisateur et des contenants.
5. Respecter les zones tampons stipulées sous MODE D'EMPLOI.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, loin des autres pesticides, des engrais et des aliments pour les humains et les animaux, dans un endroit sec, et tenir le sac fermé hermétiquement.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :

1. Rendre le sac extérieur inutilisable.
2. Ne pas réutiliser le sac extérieur à d'autres fins.
3. Éliminer le sac extérieur conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

UPL, le logo d'UPL et ACRAMITE sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2022 Société du groupe UPL Corporation Limited

PMRA20211112-10612-121922